

LES CONQUÊTES SOCIALES POUR LES FEMMES

Après avoir retracé, dans le précédent numéro d'*Options*, les premières Conquêtes Sociales pour les femmes jusqu'à la fin des années 80, nous poursuivons ce voyage durant les années 90. C'est parti pour ce nouveau flashback.

En 1990, la Cour de cassation reconnaît le viol entre époux, la société se transforme et met un nouveau coup d'arrêt à la toute-puissance de l'époux : c'est la fin du « devoir conjugal » pour les femmes. En ce début des années 90 le « RU 480 » est autorisé comme technique médicamenteuse d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Edith Cresson est la première et la seule femme à résider à l'Hôtel Matignon en qualité de Premier Ministre du Gouvernement en 1991. Mais décriée, elle quitte ses fonctions en 1992. Si la société change, les politiques ont du mal à changer leur regard sur les femmes...

Le 27 novembre 1991, la Commission Européenne adopte un code de « bonne conduite » invitant les États membres, les employeurs et les syndicats à prévenir et à interdire les comportements de harcèlement sexuel dans les secteurs public et privé, ainsi qu'une recommandation sur la protection de la dignité des femmes et des hommes au travail.

Transformation de la société

Comme le disait Louise Michel (institutrice, militante révolutionnaire et libertaire française 1830-1905) : « Simple, forte, aimant l'art et l'idéal, brave et libre aussi, la femme de demain ne voudra ni dominer ni être dominée ».

Il faudra attendre la loi du 22 juillet 1992 pour que soient réprimées les violences conjugales : la « qualité de conjoint ou concubin » est reconnue comme circonstance aggravante. Un homme qui bat sa femme est désormais passible d'une peine prononcée par le tribunal correctionnel. Cette même année 1992, la loi du 2 novembre définit l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail, plus communément appelé : harcèlement sexuel.

Ces conquêtes font encore avancer les droits des femmes. C'est la fin de la « promotion canapé » : le harcèlement sexuel est enfin un délit réprimé par la loi.

La loi Neiertz du 27 janvier 1993 crée le délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et dépénalise l'auto-avortement. Pour la première fois en France, il est désormais interdit de faire pression sur le personnel médi-

Ni dominer,
ni être dominée

cal qui pratique les avortements ou sur les femmes venues avorter dans les centres d'IVG.

Vers encore plus d'égalité

Jacques Chirac, Président de la République, crée en 1995 l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. Sa mission est d'effectuer un suivi institutionnel des questions politiques liées à la parité.

En cette année 1995, le taux de divorce franchit la barre des 50% : plus d'un couple sur deux se sépare. Les femmes qui, jusqu'alors, supportaient en silence, s'affranchissent désormais de liens douloureux et reprennent leur liberté.

Claudie Haigneré est la première femme française dans l'espace. Elle débute, en qualité de scientifique, son séjour de 16 jours à bord de la station spatiale MIR le 17 août 1996.

En 1998, Lionel Jospin, Premier Ministre, lance l'idée d'une parité hommes-femmes des candidats politiques. La loi du 8 juillet 1999 modifie les articles 3 et 4 de la Constitution pour l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Ces années 90, avec ces nouvelles conquêtes sociales pour les femmes, sont la confirmation que notre société Française évolue dans le bon sens, mais l'histoire est loin d'être terminée...